

Textes au BOEN : année 2005

(liste chronologique)

NB : Les textes mentionnés ci-dessous sont ceux qui, comportant les mots clés CDI, documentation, documentalistes..., concernent directement la profession.

* Concours réservés de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges – session 2005. BOEN, 03 février 2005, n° 5, p. IX.

« Documentation : Centre interacadémique : Dijon [...] du 27 au 29 juin 2005, au lycée européen Charles de Gaulle, 25 avenue du général Touzet du Vigier, 21000 DIJON ».

* Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école. BOEN, 05 mai 2005, n° 18, p. IV.

« Ce socle comprend : [...] la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ».

* Préparation de la rentrée scolaire 2005. BOEN, 05 mai 2005, n° 18, p. 940.

« Cette politique passe notamment par : [...] l'intégration au sein du règlement intérieur des établissements scolaires d'une charte de bon usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et notamment de l'internet, afin de responsabiliser les élèves ».

* Programmes des concours externes du CAPES, du CAPEPS et CAFEP correspondants – session 2006. BOEN, 19 mai 2005, n° spécial 5, p. 114.

« Documentation. Le programme de la session 2005, publié au B.O. spécial n° 5 du 20 mai 2004, est reconduit pour la session 2006 ».

* Programmes des concours internes du CAPES et CAER correspondants – session 2006. BOEN, 19 mai 2005, n° spécial 5, p. 135.

« La réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour les sections : Documentation [...] ».

* Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges [...] - session 2006. BOEN, 16 juin 2005, n° spécial 6.

- p. 6 : « Académies d'inscription aux concours [...] : Les agents titulaires et non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les assistants d'éducation, les maîtres et documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie où leur résidence administrative est située ».

- p. 16-21 : « Sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2006. [...] Documentation :

- Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES externe et interne) ; concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP/CAPES, CAER/CAPES) [...]

- Troisième concours et troisième CAFEP ».

- p. 23-25 : « Calendriers récapitulatifs des épreuves d'admissibilité des concours de personnels de l'enseignement du second degré :
 - Concours externes et CAFEP correspondants [...] : Documentation [...] jeudi 9, vendredi 10 mars [...]
 - Concours internes et CAER correspondants : Toutes sections mercredi 18 janvier
 - Troisièmes concours et CAFEP correspondants [...] : Documentation jeudi 9 mars ».
- p. 25-47 : « Calendrier détaillé des épreuves d'admissibilité :
 - Concours externe du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant [...] Section documentation : jeudi 9 mars, épreuve de sciences et techniques documentaires, 9h à 14h, vendredi 10 mars, épreuve de dossier documentaire [...], 9h à 14h ».
 - Concours interne du CAPES et CAER/CAPES correspondant [...] Section documentation : mercredi 18 janvier [...], 9h à 14h ».
 - Troisième concours du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant Section documentation : jeudi 9 mars, épreuve de sciences et techniques documentaires, 9h à 14h ».

* Taux des indemnités indexées. BOEN, 28 juillet 2005, n° 29, p. 1421.

« Indemnité de sujétions particulières en faveur des personnels exerçant les fonctions de documentation ou d'information dans un lycée, un lycée professionnel ou un collège : 559,32 »

CAPES externe

L'arrêté du 26 juillet 2005, paru au *J. O. (Journal Officiel)* daté du 10 août 2005, modifie l'arrêté du 30 avril 1991 qui avait été modifié par l'arrêté du 15 septembre 1999. L'article 4 dudit arrêté précise que « les dispositions du présent arrêté [...] concernant la section documentation [...] prennent effet à compter de la session 2007 ». En conséquence, les textes régissant les épreuves du CAPES externe de Documentation sont désormais les suivants :

Épreuves écrites d'admissibilité.

1. Épreuve de sciences et techniques documentaires : [inchangée]

L'épreuve s'appuie sur plusieurs documents et sur un questionnaire. Elle comporte trois parties :

- commentaire critique d'un document ;
- analyse de situation et de dispositifs techniques ;
- exposé relatif aux applications pédagogiques des sciences et techniques documentaires auxquelles se rapporte l'épreuve ainsi qu'à leur rôle par rapport à l'évolution des systèmes et de l'enseignement.

Durée : cinq heures ; coefficient : 1.

2. Épreuve de dossier documentaire :

A partir d'un ensemble de documents, le candidat élabore un dossier relatif à une question de politique documentaire dans le contexte d'un établissement scolaire du second degré. Ce dossier est accompagné :

- d'un plan de classement ;
 - du ou des résumés en un nombre maximal de mots d'un ou deux documents choisis par le jury parmi ceux remis au candidat ;
 - d'une note de synthèse précisant les objectifs, le contenu et les conditions d'exploitation.
- Durée : cinq heures ; coefficient : 1.

Épreuves pratiques et orales d'admission.

1. Épreuve pratique de techniques documentaires :

Cette épreuve est constituée par la recherche, le traitement et l'exploitation de l'information à des fins pédagogiques en milieu scolaire.

A partir d'une question posée, le candidat :

- procède à une recherche documentaire dans le cadre de l'environnement documentaire mis à sa disposition ;
- sélectionne trois documents dont il réalise ou analyse le traitement documentaire complet.

En fonction de l'exploitation pédagogique envisagée dans son exposé, le candidat :

- présente le processus de la recherche documentaire ;
- justifie sa sélection ;
- commente le traitement documentaire réalisé.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes (exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien ; coefficient : 2.

2. Épreuve sur dossier :

Cette épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la profession ainsi que sur les relations entre celle-ci et les disciplines enseignées dans le second degré ;
- qu'il a réfléchi à la dimension civique et sociale de l'enseignement et de l'activité professionnelle qu'il souhaite exercer ;
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;
- qu'il peut faire état de connaissances sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes (exposé de vingt minutes maximum suivi d'un entretien ; coefficient : 2.

* Programmes des enseignements de [...] physique-chimie pour les classes du cycle central du collège. BOEN, 25 août 2005, n° hors-série 5, p. 41.

« Outre l'apprentissage des leçons [...], ce travail personnel peut prendre des formes diverses : [...] travaux de rédaction consécutifs à des recherches personnelles (au CDI, sur le Web...) ».

* Programme de l'enseignement des langues vivantes étrangères au palier 1 du collège. BOEN, 25 août 2005, n° hors-série 6/3, p. 8.

« Il est désormais possible de travailler les différentes compétences linguistiques et culturelles avec cet outil [ordinateur], qu'il se trouve dans la classe, dans une salle multimédia, au CDI

ou à l'extérieur de l'établissement scolaire. [...] L'utilisation d'internet sera également encouragée pour des recherches précises et encadrées par le professeur ou le documentaliste».

* Présidents des jurys des concours externes du CAPES et des concours du CAFEP-CAPES correspondants - session 2006. BOEN, 22 septembre 2005, n° 34, p. VII.

« Documentation : M. Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'éducation nationale »

* Présidents des jurys des troisièmes concours du CAPES et des troisièmes CAFEP-CAPES correspondants - session 2006. BOEN, 22 septembre 2005, n° 34, p. VIII.

« Documentation : M. Raymond Riquier, chargé d'une mission d'inspection générale »

* Présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES correspondants - session 2006. BOEN, 22 septembre 2005, n° 34, p. IX.

« Documentation : M. Jean-Michel Croissandeau, inspecteur général de l'éducation nationale »

* Les technologies d'information et de communication dans l'enseignement scolaire. BOEN, 22 septembre 2005, n° 34, p. 1801-1804.

« Il est rappelé que tous les enseignants (y compris donc les documentalistes) ont vocation dans les collèges et les lycées/CFA à valider le B2i. »

* Décret n° 2005-1241 du 30 septembre 2005 portant adaptation des modalités de versement de l'indemnité de sujétions particulières instituée par le décret n° 91-467 du 14 mai 1991 en faveur des personnels exerçant des fonctions de documentation ou d'information dans un lycée, un lycée professionnel ou un collège. Journal Officiel, 2 octobre 2005.

« Au premier alinéa de l'article 3 du décret du 14 mai 1991 susvisé, le mot « trimestriellement » est remplacé par le mot « mensuellement ».

* Taux des indemnités indexées. BOEN, 24 novembre 2005, n° 43, p. 2309.

« Indemnité de sujétions particulières en faveur des personnels exerçant les fonctions de documentation ou d'information dans un lycée, un lycée professionnel ou un collège : 563,76 ».

* Accès au corps des professeurs agrégés. BOEN, 22 décembre 2005, n° 47, p. IV.

« Sont pris en compte à partir du moment où ce sont des services d'enseignement : [...] les services de documentation effectués en CDI ».